



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 13 septembre 2018  
-----

**Présents :** Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

*Membres :* Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Philippe PRADAL

**RAPPORT N° 18-B44 - CONVENTION DE LOCATION AVEC L'OFFICE PUBLIC DE  
L'HABITAT DE NICE ET DES ALPES-MARITIMES RELATIVE À UN LOGEMENT  
POUR LA GARDE DES SAPEURS-POMPIERS DE BEUIL**

**Références réglementaires :**

- Code général des collectivités territoriales, article L. 1424-12

Le centre d'incendie et de secours de Beuil a réalisé pour la saison 2017- 2018 des gardes de nuit pour assurer la couverture des stations de Beuil/Valberg. Ce centre, bien que fonctionnel au niveau des remises, ne dispose ni de locaux de vie ou bureau adaptés ni de chambres ou salle de repos permettant aux sapeurs-pompiers de garde ou d'astreinte de dormir ou de se reposer dans des conditions satisfaisantes.

Un logement au-dessus du CIS étant disponible, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes a sollicité l'office public de l'habitat de Nice et des Alpes-Maritimes dénommé « Côte d'Azur Habitat » pour la location de ce bien. Situé au bâtiment 1, 2<sup>ème</sup> étage, de la résidence « Pierafuec », lieudit Pierafuec à Beuil, cet appartement, d'une superficie de 78 m<sup>2</sup>, pourra être loué moyennant le paiement d'un loyer annuel de 5 008,80 € HT (soit 417,40 € HT par mois), charges en sus.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice (articles 6312 et 614).

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à finaliser et à signer avec l'office public de l'habitat de Nice et des Alpes-Maritimes, dénommé « Côte d'Azur Habitat », la convention de location du logement susvisé pour la garde des sapeurs-pompiers de Beuil.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Charles-Ange GINASY', written over a horizontal line.

*Charles-Ange GINASY*